

NICAISE, COLMANT & LIGOT, Notaires associés

Société civile à forme de SPRL

0477.430.931

RPM Nivelles

Allée du Bois de Bercuit, 14, 1390 Grez-Doiceau

Je soussigné Sophie LIGOT, notaire associé résidant à Grez-Doiceau, déclarons que des pièces produites, des déclarations faites, des données et renseignements fournis par le registre central des dispositions de dernière volonté, il résulte ce qui suit :

1. Monsieur **ROMAIN Marcel Léon Pierre**, né à Schaerbeek, le dix août mil neuf cent vingt et un (registre national 21.08.10-291.03), époux de Madame MENTAZ Angèle Marie Jeanne, en son vivant domicilié à 1030 Schaerbeek, avenue des Jardins 60, est décédé à Bruxelles, le vingt-trois juin deux mille neuf.

2. Monsieur ROMAIN Marcel a laissé pour seuls héritiers légaux et réservataires:

- son épouse survivante, Madame **MENTAZ Angèle Marie Jeanne**, née à Schaerbeek, le cinq février mil neuf cent vingt-six (registre national 26.02.05-006.16), domiciliée à 1030 Schaerbeek, avenue des Jardins 60.

- ses quatre enfants issus de son union avec Madame MENTAZ Angèle, à savoir:

1. Monsieur **ROMAIN Robert Constant Louis**, né à Kindu (ex-Congo Belge), le premier juin mil neuf cent cinquante (registre national 50.06.01-007.85) époux de Madame VERHEYLEWEGEN Claudine Marie, domicilié à 1390 Grez-Doiceau, avenue Félix Lacourt 193.

Marié à Anderlecht le vingt septembre mil neuf cent septante-cinq sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes de son contrat de mariage reçu par le notaire POSSOZ Jacques à Bruxelles en date du dix-huit septembre mil neuf cent septante-cinq, régime non modifié à ce jour.

2. Madame **ROMAIN Michèle Simone Madeleine**, née à Kindu Port Empain (ex-Congo Belge), le vingt-cinq janvier mil neuf cent cinquante-deux, divorcée, (registre national 52.01.25-006.52), domiciliée à 1030 Schaerbeek, avenue de Mars 67.

3. Monsieur **ROMAIN Georges Louis Marcel**, né à Albertville (ex-Congo Belge), le dix-huit décembre mil neuf cent cinquante-sept (registre national 57.12.18-003.59) époux de Madame CULLUS Micheline Marie Marcelle, domicilié à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, avenue Baden Powell 2 boîte b012.

Marié à Saint-Josse-ten-Noode le quinze septembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage, régime non modifié à ce jour.

4. Monsieur **ROMAIN Patrick Roger Robert**, né à Etterbeek, le quatre juin mil neuf cent soixante-cinq (registre national 65.06.04-005.21) époux de Madame DEBROUX France Marie Jeanne Bernadette Ghislaine, domicilié à 1390 Grez-Doiceau, rue des Moulins 76.

Marié à Ottignies-Louvain-la-Neuve le vingt-deux août mil neuf cent nonante-huit sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu

par le notaire JENTGES Philippe à Wavre en date du treize août mil neuf cent nonante-huit, régime non modifié à ce jour.

3. Les époux ROMAIN-MENTAZ se sont mariés à Schaerbeek, le 7 mai 1949, sous le régime séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par le notaire Pierre LEBON, à Bruxelles, en date du 3 mai 1949, non modifié.

4. L'article sixième du contrat de mariage stipulait notamment :

"En considération du mariage et pour le cas de dissolution de celui-ci par décès, les futurs époux se font donation mutuelle et irrévocable, au profit du survivant des époux, ce qu'ils acceptent respectivement, de l'usufruit de la totalité des biens meubles et immeubles qui composeront la succession du prémourant, y compris le cas échéant celle de la réserve des descendants; en cas d'existence d'enfants issus du mariage, cette donation sera réduite à la moitié en usufruit seulement."

Ce qui correspond à la dévolution légale.

5. A ce jour, il n'a été découvert aucune autre disposition de dernières volontés émanant du défunt.

En conséquence, la succession de Monsieur ROMAIN Marcel est recueillie :

- par son épouse survivante, Madame MENTAZ Angèle, prénommée, à concurrence de la totalité en usufruit;
- par ses quatre enfants, Madame Michèle ROMAIN et Messieurs Robert, Georges et Patrick ROMAIN, prénommés, chacun à concurrence d'un quart en nue-propriété.

Fait à Grez-Doiceau le 25/08/2009



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. M. L." followed by a long horizontal line.